

## À RETENIR

### Services en ligne : simplifiez la vie de vos salariés !

Opérationnel depuis l'automne dernier, le nouvel Espace sécurisé offre de nombreux services tant pour les salariés que pour les employeurs. Pourtant, seuls 50 % des salariés ont activé leur Espace sécurisé, alors que celui-ci est aussi consultable depuis un téléphone portable.

#### Accès à l'information en temps réel

L'Espace sécurisé permet au salarié de gérer en parfaite autonomie les informations le concernant et de visualiser la situation de son compte.

Quelques clics suffisent pour :

- Consulter les droits acquis, les congés pris et à prendre, les dates de paiement,
- Télécharger les attestations de paiement et fiscales,
- Mettre à jour les informations personnelles (compte bancaire, adresse postale, numéro de téléphone portable, courriel...)

#### Gain de temps pour le salarié... et l'employeur !

Avoir l'information à portée de main en temps réel 7 jours sur 7 et 24h/24h, représente un gain de temps indéniable pour les salariés, mais pas seulement ! Les entreprises, nous le savons,



Comment créer votre Espace sécurisé ?  
Flashez le code pour en savoir plus :



sont fréquemment sollicitées par leurs salariés lorsqu'ils ont des interrogations sur leurs congés payés. **Allégez votre quotidien administratif et économisez votre temps en les encourageant à créer leur Espace personnel !**

#### Assurez-vous que le RIB de vos salariés a bien été transmis à la caisse CIBTP

Votre salarié pourra également depuis son Espace sécurisé mettre à jour ses informations bancaires en utilisant le bouton « Mes informations » qui lui permettra d'accéder à la rubrique « Mode de paiement » et dans laquelle il ajoutera ou modifiera son RIB.

**IMPORTANT : N'oubliez pas renseigner et certifier le numéro de téléphone portable au préalable pour valider toutes les informations à transmettre à la caisse CIBTP.**

### CIBTP GRAND EST EN CHIFFRES (chiffres au 31 décembre 2021)

24 396  
entreprises  
affiliées



154 709  
salariés  
19 967 femmes  
134 742 hommes



6 points  
d'accueil



88  
collaborateurs



18  
départements



## PRATIQUE

### Fin 2022 : Décompte des jours de congés de fin d'année

Le décompte s'effectue en jours ouvrables, c'est-à-dire du lundi au samedi. Pour rappel, tous les samedis situés à l'intérieur d'une période de congés (sauf s'ils correspondent à un jour férié) sont à compter dans le nombre de jours de congés pris, y compris le dernier samedi.

Cette année, il n'y aura pas d'ambiguïté car les jours fériés sont positionnés un dimanche ; sauf pour l'Alsace et la Moselle où le 26 décembre tombe un lundi. Celui-ci ne sera pas compté comme un jour de congé pour les départements concernés.

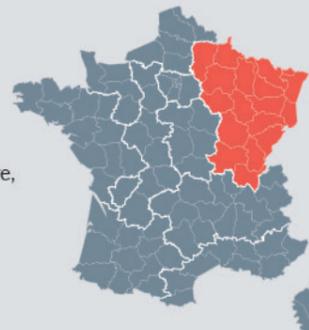


Nos sites :  
Mâcon  
Metz  
Mulhouse  
Nancy  
Reims  
Strasbourg

Toutes nos coordonnées sur  
[Cibtp-grandest.fr](https://cibtp-grandest.fr)

**CIRCONSCRIPTION**  
Aisne, Ardennes, Aube,  
Bas-Rhin, Côte d'Or, Doubs,  
Haute-Marne, Haut-Rhin,  
Haute-Saône, Jura, l'Ain,  
Marne, Meurthe et Moselle,  
Meuse, Moselle, Saône et Loire,  
Territoire de Belfort, Vosges

Directeur de la publication  
Gérard ADAMO  
Rédacteur-en-chef  
Michel URBAN



# infos CIBTP



[Cibtp-grandest.fr](https://cibtp-grandest.fr)

Octobre 2022 • N°25

## « Une nouvelle image pour un réseau CIBTP transformé »

Depuis 85 ans qu'il remplit ses missions auprès des entreprises de la Profession, le réseau CIBTP a su régulièrement s'adapter. S'il est dans son cœur de métier de suivre les évolutions de la réglementation sociale, il a également assimilé les transformations technologiques – la gestion des comptes de plus de 200 000 entreprises et des droits de 1,6 million de salariés suppose un haut niveau de rigueur et d'expertise – et il s'emploie, enfin, à prendre en compte les nouveaux usages et les attentes de ses clients.

À cet égard, après dix années marquées par une très profonde réforme et tout en restant fidèlement attaché à ses valeurs de solidarité, de protection et de service, le réseau CIBTP n'est aujourd'hui plus le même... et le moment nous semble venu d'en faire état. Pour traduire cette transformation et renouveler symboliquement l'engagement qui le lie à la profession, le réseau adoptera, dans quelques semaines une nouvelle identité.

Suite page 2 →



#### LA PAROLE À

**GÉRARD ADAMO**  
Président

Le 30 septembre dernier se tenait le conseil d'administration de l'Union des caisses de France CIBTP. Cette séance a été le théâtre de deux événements particuliers.

Le premier est la prise de fonction de son nouveau président, Philippe CHRISTOPHE, entrepreneur en menuiserie de 52 ans, natif de l'Orne et implanté en Normandie, homme d'expérience et engagé depuis déjà de

nombreuses années au service de la profession. Je tiens ici à lui exprimer mes félicitations chaleureuses et tous mes vœux de réussite. Il succède à Jean-Luc CARRETTA qui, après deux mandats bien remplis, regagne sa Haute-Savoie avec la fierté d'avoir, en quelques années, fait progresser le Réseau même si, bien sûr, il reste du chemin à parcourir pour, au-delà d'une expertise et d'une fiabilité reconnues, rendre un service encore plus accessible et plus efficace.

Le second événement, plus rare encore, a été l'adoption d'une nouvelle « identité de marque » pour le Réseau

qui vous est présentée dans ce numéro (voir ci-dessus et page 2).

La dimension symbolique de ces deux événements – autour des notions de continuité, de renouvellement, de modernisation... – ne doit pas occulter les perspectives tangibles qu'ils ouvrent : je veux ici parler d'une volonté réaffirmée de faire toujours mieux pour vous et pour vos salariés, d'un engagement renouvelé de l'ensemble de nos équipes et d'une dynamique relancée de progrès concrets. Au-delà des hommes et de la « com », vous pourrez le constater dans les mois qui viennent.

#### Dans ce numéro !

P. 2 : Découvrez le nouveau logo de votre caisse !

P. 3 : DSN CIBTP : focus sur des erreurs de paramétrage.

P. 4 : Service en ligne : simplifiez la vie de vos salariés !

## 2022 : l'achèvement d'un cycle de transformation

Depuis 2012, le réseau CIBTP a connu de profonds changements. Sa structure, d'abord, s'est considérablement simplifiée avec le passage de trente-cinq à douze caisses, pour gagner en efficacité, mais sans renoncer à la proximité à laquelle adhérents et salariés sont attachés. Son outillage, ensuite, a été mutualisé et harmonisé. La refonte du système d'information fut un chantier long et complexe. Son déploiement est aujourd'hui largement réalisé, tout en conservant intacte l'ambition de s'adapter au mieux aux exigences des utilisateurs, dans le respect des contraintes techniques et d'un cadre réglementaire en évolution constante. L'action

du Réseau contre le travail dissimulé et la concurrence sociale déloyale, enfin, a pris une nouvelle dimension avec le lancement de la Carte BTP, gérée à l'échelon national et présente sur tous les chantiers de France.

Aujourd'hui, si le congé est toujours calculé avec exactitude et les indemnités, versées en temps et en heure, les déclarations et règlements sont sur la voie de la simplification grâce à la DSN et au prélèvement automatique, la planification des congés est facilitée, de même que la mise à disposition des attestations de mise à jour...

## Une perception et des attentes qui nous engagent

**" Une nouvelle identité pour prendre acte de la transformation du Réseau. "**

Selon une enquête réalisée par l'institut CSA\* au printemps 2022, les missions fondamentales et l'utilité sociale des caisses sont pleinement reconnues par les entreprises : garantes de l'application rigoureuse des dispositions réglementaires et conventionnelles, protectrices des salariés et contributrices de l'attractivité de la profession. Pour autant, les résultats de cette étude mettent en évidence un décalage entre la perception du Réseau et la réalité de ce qu'il est devenu, ainsi que des attentes en termes de service.

\* Enquête qualitative menée par l'institut CSA du 7 au 24 mars 2022, auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises adhérentes et de cabinets comptables.

## De nouvelles ambitions sous de nouvelles couleurs

La nouvelle identité du Réseau, qui sera officiellement lancée et déployée à partir du 28 novembre prochain, est la traduction de tout cela : prendre acte de la transformation du Réseau, afficher une image plus en adéquation avec ses valeurs, ce qu'il incarne et ce qu'il revendique, mais aussi apporter des réponses aux exigences posées par les adhérents, les tiers-déclarants et les salariés en termes d'accessibilité, de clarté de l'information, de simplification des démarches.

Cette démarche n'a donc rien de superficiel. Elle embarque

l'ensemble de nos équipes sur ce que porte cette nouvelle image : le reflet d'un Réseau expert, engagé, proche et protecteur des adhérents et des salariés, au service de la profession.

Cette nouvelle image sera officiellement lancée le 28 novembre et progressivement déployée sur l'ensemble de nos supports dans les semaines qui suivront. Avec elle, c'est une promesse renouvelée de l'ensemble de nos équipes à faire toujours plus et mieux pour contribuer à rendre la profession plus solidaire et plus attractive.

### LA NOUVELLE IDENTITÉ EN BREF



L'Union des caisses de France CIBTP devient CIBTP France

#### En ligne avec nos valeurs

Le réseau CIBTP exerce ses missions dans le droit fil de la tradition humaniste et solidaire de la profession. Au service de l'humain, il place la protection de celui-ci au cœur de sa raison d'être. Notre nouvelle identité illustre cette vocation fondamentale.

#### Plus de simplicité

Recentrée sur l'acronyme CIBTP, la caisse adopte une dénomination d'usage courant plus courte et plus simple, à laquelle fait écho la nouvelle dénomination de l'Union des caisses de France, qui devient CIBTP France.

D'un seul coup d'œil, la couleur du logo distingue la tête de réseau des caisses qui le composent : bleu pour l'une, jaune-orangé pour les autres.



Retrouvez votre caisse sous une dénomination simplifiée

### À NOTER

## CARTE D'IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE BTP

### Le site Cartebtp.fr a fait peau neuve

+ simple + rapide + fluide

- » Commande de cartes instantanée dès la première connexion
- » Démarche plus rapide pour les renouveler
- » Mot de passe unique pour gérer plusieurs comptes
- » Gestion de comptes multiples sous une même session
- » Attestation délivrée automatiquement lors d'un paiement par carte bancaire ou par avance de trésorerie...

### À VÉRIFIER

## DSN CIBTP : Focus sur des erreurs de paramétrage à corriger impérativement

Exemple d'anomalies récurrentes constatées et retranscrites dans les Comptes-rendus Métiers (CRM)

CODE ANOMALIE CRM	DESCRIPTION DE L'ANOMALIE
CCI0013	Le code métier (S21.G00.40.005) du salarié doit être compatible avec le collège déduit du code classification (S21.G00.40.041)
CCI0010	Le code métier (S21.G00.40.005) du salarié doit être renseigné
CCI0061	Le code classification (S21.G00.40.041) du salarié doit être présent dans le référentiel des classifications CIBTP
CCI0060	Le code classification (S21.G00.40.041) du salarié doit être renseigné



### Exemple de paramétrage attendu

Cas d'un salarié Ouvrier Niveau II coefficient 185 « Maçon coffreur », dans une entreprise de moins de 10 salariés qui applique la convention collective du Bâtiment :

Ces 3 contrôles prévoient une concordance entre les rubriques DSN suivantes :

- » Code complément PCS ESE ou code métier (S21.G00.40.005) => valeur à indiquer dans la rubrique A0085
- » Code convention collective applicable (S21.G00.40.017) => valeur à indiquer dans la rubrique 1596
- » Positionnement dans la convention collective (S21.G00.40.041) => valeur à indiquer dans la rubrique OP

Cas d'un salarié ETAM Niveau B « Métreur », quel que soit l'effectif de l'entreprise avec la convention collective du Bâtiment :

Ces 3 contrôles prévoient une concordance entre les rubriques DSN suivantes :

- » Code complément PCS ESE ou code métier (S21.G00.40.005) => valeur à indiquer dans la rubrique C0045
- » Code convention collective applicable (S21.G00.40.017) => valeur à indiquer dans la rubrique 2609
- » Positionnement dans la convention collective (S21.G00.40.041) => valeur à indiquer dans la rubrique ETAMB



Retrouvez toutes les valeurs à indiquer dans les rubriques DSN sur notre site [Cibtp-grandest.fr/dsn-2022/declarer](https://cibtp-grandest.fr/dsn-2022/declarer)

**NOTA BENE : TOUS LES CRM, même de signalement, doivent être lus avec attention et pris en compte pour corriger le paramétrage.**



Enfin, la rubrique S21.G00.78.001 – Code de base assujettie – doit être valorisée du montant de la base brute de cotisations (code 20). À défaut, les montants des cotisations appelées, le calcul des droits ainsi que le paiement des indemnités de congés des salariés seront erronés.